

*Question orale : permis de construire d'une antenne-relais rue Léon Songeur*

**Réponse de Hervé WILLER**

Monsieur le Maire,

Lorsqu'on vous écoute, nous sommes partagés entre deux sentiments.

Le premier sentiment serait de vous plaindre.

Vous plaindre, parce que si nous comprenons bien vos explications, vous êtes mal entouré. Tellement mal entouré que personne n'attire votre attention sur les problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de votre mandat. Mais alors, cela fait beaucoup de monde, entre vos adjoints que vous avez choisis, les services de la commune dont les cadres et agents s'épuisent dans un fonctionnement chaotique, voire même les services de la métropole dont vous êtes l'un des vice-présidents.

Monsieur le Maire, à ce niveau d'incompétence tout autour de vous, vous devriez peut être aussi faire une introspection.

Le deuxième sentiment serait donc de vous accuser.

Vous accuser parce que vos méthodes, au delà de déconsidérer les personnes qui vous entourent, nuisent aux Heillecourtois.

Si on se limite au problème qui nous intéresse ce soir, vous Monsieur le Maire, médecin de profession, n'avez pas esquissé la moindre interrogation sur la réaction des habitants devant un tel projet. Peut-être cette interrogation vous aurait-elle conduit à prendre conscience de la sensibilité de ce sujet et donc à vous renseigner sur la réglementation qui impose a minima une information de la population. Car si un avis technique constate l'absence de site sensible à moins de 100 mètres, faut-il rappeler :

- que le foyer des Aulnes de l'AEIM à Heillecourt se situe à 100 mètres à vol d'oiseau du lieu d'implantation autorisé de l'antenne,
- et qu'un établissement accueillant des élèves souffrant de déficience auditive se situe, certes à plus de 100 mètres mais dans un très proche environnement.

Avec une information de la population débouchant, comme prévu par la loi Abeille et le décret du 11 août 2016, sur une saisine de l'instance de concertation départementale, sous l'égide du Préfet, vous auriez sans doute pris conscience que votre idée d'installer une antenne à cet endroit était loin d'être pertinente.

Ensuite, bien sûr votre délégation à la Métropole, que vous aimez rappeler à la moindre occasion, vous amène à nous parler d'écologie urbaine et d'environnement. Alors parler des arbres, des voies vertes et des paysages est très louable mais préserver le cadre de vie et l'environnement quotidien des Heillecourtois serait aussi très digne d'intérêt. Mais alors, Monsieur le Maire, les habitants des quartiers de la Vigne des sables et Malgrange devraient-ils vous remercier de leur offrir un pylône de 42 mètres sous leurs fenêtres ?

Monsieur le Maire, vous avez élaboré et voté un PLU en 2013 avec un règlement pour cette zone qui interdit - certes provisoirement - toute une liste de constructions (habitat, commerce, etc) mais pas la catégorie des constructions à laquelle appartiennent les antennes relais. Et comble de l'ironie, ce PLU prévoit à terme dans cette zone un éco-quartier...

Vous pouvez bien invoquer le futur classement de cette zone en UX, constructible, dans le cadre du PLU intercommunal à venir, et nous recycler une fois de plus la promesse de halte-gare, en laquelle vous-même faites semblant de croire. Toujours est-il que ce PLU de 2013 en vigueur aujourd'hui, dont je tiens ici à votre disposition le plan et le règlement de cette zone 2AU, cadre juridique dans lequel l'instruction du permis de construire s'est faite, indique que cette zone est pour ainsi dire actuellement inconstructible. Sauf, je vous l'accorde, pour des antennes-relais avec une dalle d'une emprise de 50 mètres carrés au sol et 42 mètres de hauteur, soit l'équivalent d'un immeuble de 13 étages ? Et même

32 mètres, ce sont tout de même 10 étages.

Monsieur le Maire, pour notre part, nous ne vous taxerons pas d'incompétence car comme vous l'avez dit, on ne peut pas tout savoir. Votre longévité dans vos fonctions et responsabilités aurait pu vous enseigner non seulement la prudence et la sagesse, mais aussi de vous appuyer sur les compétences qui vous entourent. Au lieu de cela, vous n'assumez pas vos responsabilités et vous rejetez systématiquement la faute sur d'autres, ce qui d'une part démotive tous vos collaborateurs et d'autre part nuit aux Heillecourtois avec les erreurs commises. Nous espérons que celle-ci est encore réparable et que vous assumerez jusqu'au bout en recherchant un autre emplacement qui respectera aussi l'environnement des habitants.